

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

**RÈGLEMENT N°2025-01**

**RÈGLEMENT RELATIF AU  
RECOUVREMENT ET À LA RÉPARTITION  
DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN  
DE COURS D'EAU MUNICIPAUX – COURS  
D'EAU DESROSIERS ET SA BRANCHE 1**

**ATTENDU QUE** la branche principale et la branche 1 du cours d'eau Desrosiers sont situées sur le territoire de la Municipalité, dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

**ATTENDU QUE** des travaux d'entretien de la branche principale et de la branche 1 du cours d'eau Desrosiers, ont été décrétés par résolution de la MRC de la Vallée du Richelieu n° 21-08-270;

**ATTENDU QUE** lesdits travaux ont été exécutés sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**ATTENDU QU'**une Municipalité peut imposer un mode de tarification selon les articles 244.1 et suivants de la loi sur la fiscalité municipale;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2025;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 14 janvier 2025 et que des copies du projet de règlement étaient disponibles;

**ATTENDU QU'**au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur \_\_\_\_\_, **APPUYÉ** par monsieur \_\_\_\_\_, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement portant le numéro 2025-01 intitulé « Règlement relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux – branche principale et branche 1 du cours d'eau Desrosiers » soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

## **1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **2. COÛTS**

Le coût total des travaux dudit règlement relié à l'entretien de cours d'eau Desrosiers (branche principale et 1) est de 25 530,81 \$ pour un total de 65,53 hectares. (389,60 \$ par hectare) Voir l'annexe A.

## **3. RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX**

Le coût des travaux d'entretien des branches, ci-haut mentionné, est réparti entre les contribuables intéressés, selon la superficie contributive de leurs terrains inclus dans le bassin versant, ci-après fixé pour leurs terrains respectifs, et est recouvrable desdits contribuables de la manière prévue au Code municipal pour le recouvrement de taxes municipales. Il en est de même, des indemnités, dommages, intérêts, frais légaux ingénierie et autres dépenses pouvant découler de l'exécution du présent règlement.

Par le présent règlement, sont et seront assujettis aux travaux, les terrains ci-après énumérés avec le matricule et le numéro de lot de chaque terrain, en raison de la superficie contributive, en hectare à chacun de ces terrains. Voir l'annexe A.

## **4. DISPOSITIONS FINALES**

Toutes les dispositions des règlements, procès-verbaux, actes de répartition ou actes d'accord incompatibles au présent règlement sont et demeurent abrogés.

## **5. ADMINISTRATION ET APPLICATION**

La direction générale est responsable de l'administration et de l'application dudit règlement.

## **6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Jonathan Chalifoux  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Avis de motion donné le :  
Règlement adopté le :  
Entrée en vigueur le :  
Avis d'entrée en vigueur donné le :

EN PROJET

**ANNEXE A :**

EN PROJET

RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Cours d'eau Desrosiers branches Principale et 1

Montant net 43 888,98 \$

SUPERFICIES TOTALES 112,65 HECTARES

		%/Municipalité	\$/Municipalité
MRC de La Vallée-du-Richelieu	Saint-Antoine-sur-Richelieu	58,17%	25 530,80 \$
MRC Pierre-de-Saurel	Saint-Roch-sur-Richelieu	41,83%	18 358,18 \$

Noms	Matricules	Lots cadastraux	Hectares	Coûts	Adresse	Municipalité	Code postal
<b>SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU</b>							
Ferme Marchessault Enr	3177833025	4834578	13,86	5 399,92 \$	2125, chemin du Rivage	Saint-Antoine-sur-Richelieu	JOL 1R0
Michel Lozeau et Joanne Bourdua	3176593535	4 833 229, 4 834 570	10,23	3 985,66 \$	2015, rue du Rivage	Saint-Antoine-sur-Richelieu	JOL 1R0
Lise Boisvert	3177618525	4833230	13,62	5 306,42 \$	1865, rue du Souvenir	Varenes	J3X 1P7
Gaston Beaugard	2978873525	4833118	0,57	222,07 \$	1956, rang du Brûlé	Saint-Antoine-sur-Richelieu	JOL 1R0
Ferme Marchessault S.E.N.C.	3078647070	4833224	5,59	2 177,89 \$	2125, chemin du Rivage	Saint-Antoine-sur-Richelieu	JOL 1R0
Ferme Marchessault S.E.N.C.	3177728550	4834577	21,66	8 438,84 \$	2125, chemin du Rivage	Saint-Antoine-sur-Richelieu	JOL 1R0
<b>Totaux Saint-Antoine-sur-Richelieu</b>			<b>65,53</b>	<b>25 530,80 \$</b>	38960,48%		
<b>SAINT-ROCH-SUR-RICHELIEU</b>							
Marchessault, Louis Marchessault, Luc Marchessault, Yves	317777764	3733265	26,74	10 418,03 \$	2125, chemin du Rivage	Saint-Antoine-sur-Richelieu	JOL 1R0
Ferme Marchessault S.E.N.C.	2979879506	3734079	3,58	1 394,79 \$	2125, chemin du Rivage	Saint-Antoine-sur-Richelieu	JOL 1R0
9045-2319 QUEBEC INC.	3178639779	3733267	0,47	183,11 \$	210, boul. de Montarville, bureau 2006	Boucherville	J4B 6T3
Agri-Vallée inc.	3177883679	3733266	16,33	6 362,25 \$	105, rang des Trente	Saint-Marc-sur-Richelieu	JOL 2E0
<b>Totaux Saint-Roch-sur-Richelieu</b>			<b>47,12</b>	<b>18 358,18 \$</b>			
<b>Totaux</b>			<b>112,65</b>	<b>43 888,98 \$</b>			